

[Version préfinale de l'article publié dans « *Éloge* » du politiquement correct. Pour une réévaluation d'un discours modérateur contemporain (sous la dir. de Michael Rinn et de Marc Bonhomme), Montauban, Éditions Réciproques, 2025, p.87-97]

## **Personne : un nom non discriminant pour désigner autrement**

Montserrat LÓPEZ DÍAZ  
 Universidade de Santiago de Compostela (USC)  
 montserrat.lopez.diaz@usc.es  
<https://orcid.org/0000-0002-8637-1595>

Verónica RODRÍGUEZ FERREIRO  
 Universidade de Santiago de Compostela (USC)  
 veronica.rodriquez.ferreiro0@usc.es  
<https://orcid.org/0000-0002-5845-4449>

### Résumé

Nous examinons l'usage du nom *personne* en tant qu'il réfère à n'importe quel être humain sans distinction de sexe et tel qu'il se manifeste dans de nouvelles dénominations se voulant non discriminantes, émanées de consignes de certains groupes et organismes qui décident le cas échéant de leur nécessité afin de lutter contre l'exclusion sociale. Ce sont des lexies complexes calquées à l'origine de l'anglais qui s'inscrivent dans des paradigmes productifs et sont censées mettre justement l'accent sur la personne et non sur sa privation ou sa difficulté nommée juste après.

Mots-clés : dénomination, personne, nom d'humain général, politiquement correct, parole publique

### 1. Introduction

Nous examinerons l'usage du nom *personne* en tant qu'il réfère à n'importe quel être humain sans distinction de sexe, tel qu'il se manifeste dans de nouvelles dénominations se rapportant au discours politiquement correct et se voulant, par conséquent, non discriminantes ou en tout cas moins blessantes que celles qu'elles cherchent à remplacer. Les unités dénominatives relevées, qui sont de nature complexe, et en général néologiques (*personne économiquement faible, personne déplacée, personne en situation de précarité*), pourront être ou non consacrées par l'usage, ainsi que se lexicaliser peu ou prou (*personne âgée, personne à mobilité réduite, personne de couleur*). En tout état de cause, ces dénominations seraient plus acceptables de ce point de vue que les noms homologues respectifs remplacés : *pauvre, réfugié, précaire, vieux, infirme, noir*.

Par une opération de recatégorisation, on essaie ainsi d'adopter et de promouvoir des manières de désigner respectueuses au détriment d'autres censées stigmatisantes, ce qui constitue du reste une pratique interventionniste sur la langue, émanant à l'origine notamment de consignes d'associations de lutte contre les discriminations sociales et d'organisations publiques qui s'appliquent à faire entendre leur voix (Andrews, 1996 : 401 ; Boulanger, 2024 : 387). Les nouvelles dénominations jouissent à présent d'une diffusion de plus en plus large dans une mouvance de militantisme anti-exclusion sociale, à tel point que se multiplient les protocoles, brochures et guides à caractère prescriptif, où des listes d'expressions se trouvent tour à tour recommandées et déconseillées, si bien que les consignes font assez souvent recette surtout dans la communication publique. Qui plus est, elles peuvent d'ailleurs tout autant

alimenter des querelles dans certains cas qu'être adoptées et passer plus ou moins dans l'usage courant de beaucoup d'utilisateurs dans d'autres circonstances.

Notre objectif est d'explorer ces nouvelles dénominations dans leurs spécificités morpho-syntaxiques, sémantiques et pragmatiques en tant qu'elles relèvent de l'idéologie humaniste et égalitariste du discours politiquement correct. Les exemples ont été puisés en général des sites desdites associations de lutte contre les discriminations sociales qui publient des listes de termes dans leurs guides terminologiques<sup>1</sup> et du corpus de Sketch Engine<sup>2</sup>.

## 2. La configuration morphologique

Selon le *TLFi*<sup>3</sup> *personne* est un nom féminin désignant un individu de l'espèce humaine, sans distinction de sexe, et d'après le *Robert Dico*<sup>4</sup> ce nom se réfère à un individu de l'espèce humaine lorsqu'on ne peut ou ne veut préciser ni l'apparence, ni l'âge, ni le sexe. Il s'agit en effet d'un nom épïcène de genre féminin variable en nombre, que l'on utilise lorsqu'on ne met pas l'accent sur le sexe du référent : *une personne âgée, la personne racisée, des personnes handicapées, les personnes sans emploi*. Au singulier *personne* désigne un individu indéterminé et au pluriel des groupes mixtes de genre indéterminé aussi.

Zinaïda Geylikman (2024 : 20) rappelle l'histoire du substantif *personne*, son étymologie grecque de « masque théâtral » et le fait que celui-ci pouvait représenter au même titre les personnages masculins et féminins compte tenu que dans le théâtre grec seuls les hommes pouvaient être acteurs. En tant que nom d'humain général<sup>5</sup>, le substantif *personne* a par ailleurs été examiné par plusieurs linguistes dans son rapport avec d'autres noms généraux comme *gens* (Cappeau et Schnedecker, 2015 : 449-463) ou bien *gens, hommes, humains, individus, particuliers* (Cappeau et Schnedecker, 2018 : 65-81) ou encore avec *homme* (Mostrov et Alexandrova, 2018 : 1-23) entre autres. Mostrov et Alexandrova font justement remarquer que :

Le nom d'humain général français *personne* est d'un usage très fréquent, ce qui pourrait être expliqué (i) par son signifié de base très général et (ii) par le fait qu'il n'encode presque jamais le sexe (à la différence d'*homme*) (2018 : 5).

En sus de désigner aussi l'être humain quel qu'il soit de façon générale, le mot *homme*, contrairement à *personne*, est susceptible d'ambiguïté étant donné qu'il peut également s'opposer à *femme* et représenter alors seulement le mâle. En outre, au sujet encore de la différence entre les substantifs *homme* et *personne*, Geylikman (2024 : 24) avance que « le premier est choisi pour les généralisations sur l'espèce humaine » et que « le second apparaît dans des contextes plus *pratiques* relatifs aux diverses interactions sociales » ; par suite, « d'une

<sup>1</sup> Nous mentionnons quelques aides à la communication comme celle de l'Union des associations nationales pour l'inclusion des malentendants et des sourds : <https://www.unanimes.fr/actualites/>; ou d'autres de la même facture comme celle de l'Association des camps du Québec : [https://campsquebec.com/upload/tools/outils-integration-reussie/Choisir\\_le\\_mot\\_juste.pdf](https://campsquebec.com/upload/tools/outils-integration-reussie/Choisir_le_mot_juste.pdf); la plateforme Vendredi : <https://www.vendredi.cc/ressources-articles/guide-langage-inclusif-mots-justes-handicap>; ou encore les recommandations du Parlement européen : <https://www.europarl.europa.eu/portal/fr>.

<sup>2</sup> <https://ske.li/60a> [corpus frTenTen23].

<sup>3</sup> <https://www.cnrtl.fr/definition/personne>

<sup>4</sup> <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/personne>

<sup>5</sup> On doit distinguer le fonctionnement du nom général et de l'hyponyme. D'une part, on classe intuitivement *homme, enfant, femme* comme des personnes parce qu'il s'agit d'un rapport stable entre des hyponymes et leur hyperonyme. D'autre part, *personne aveugle, personne défavorisée, personne en situation de dépendance* ne sont pas spontanément inventoriés comme des types de personnes, mais plutôt comme des types personnes ayant une insuffisance ou un défaut en raison de la valeur de nom général de *personne* dans ce cas (López Díaz et Rodríguez Pedreira, 2023 : 108).

certaine façon, *homme* identifie l'être humain face au monde extérieur, *personne* -l'être humain face aux autres êtres humains ». Cette dernière caractéristique s'avère clarifiante compte tenu de la profusion des unités dénominatives qui sont l'objet de notre intérêt. C'est ainsi que quand on dit *une personne malade du sida* ou *des personnes malvoyantes*, celles-ci sont visées en tant qu'appartenant à la collectivité, au groupe, tout simplement avec les caractéristiques qui les singularisent en deuxième position et qui en font une classe d'individus sans distinction de sexe. Autrement dit, d'abord ces dénominations font ressortir « la fusion avec la majorité » (Boulanger, 2024 : 442) sans désigner directement par l'insuffisance qui s'enchaîne : on met en conséquence l'accent sur la personne au lieu de le faire sur le trait qui l'identifie. Dans le même ordre d'idées, il a été noté par Cappeau et Schnedecker (2018 :74) que lorsque le nom *personne* se joint à des adjectifs classificateurs comme *âgée*, *handicapée*, ceux-ci rangent dans une catégorie ce que désigne le nom ; c'est-à-dire qu'ils n'expriment pas une qualité mais l'appartenance à une classe<sup>6</sup>. Les exemples suivants en font preuve. L'adjectif *réfugiées* qualifie dans l'exemple (1), tandis qu'il classe par contre dans (2) en tant qu'il fait partie d'une unité dénominative :

- (1) Ainsi, à Butamwa, deux personnes réfugiées dans une bananeraie sont découvertes par un paysan qui donne l'alerte en criant. (frTenTen23)
- (2) Notre communauté spiritaine de la rue Lhomond (Paris V) se préparait depuis déjà quelque temps à accueillir deux personnes réfugiées, dont les démarches administratives ainsi que l'insertion socio-culturelle sont soutenues par l'association. (frTenTen23)

Dans le dernier exemple l'adjectif forme avec le substantif un concept nouveau, crée une étiquette qui sert à identifier. En d'autres termes, on y réfère à un type de personne spécifique et non à une qualité de la personne.

Par ailleurs, ces constructions nominales rendent plus complexe la dénomination et vont en conséquence à l'encontre du principe de l'économie linguistique, révélée au niveau syntagmatique par le nom nu mis en contraste (*personne en surcharge pondérale* vs *gros*, *personne ayant une déficience visuelle* vs *aveugle*, *personne en situation de fragilité financière* vs *surendetté*). En plus, en la circonstance, elles laissent leur empreinte sur l'atténuation de l'expression au bénéfice de l'euphémisme politiquement correct qui rend moins nette la désignation du réel par opposition au dysphémisme mis à l'écart.

Fabienne Cusin-Berche considère les unités lexicales complexes à l'écrit comme « un groupe d'unités graphiques (de mots graphiques) correspondant à une unité sémantique (une unité signifiante) » (1999 : § 11). Et quant à leur possible lexicalisation, elle formule l'hypothèse que « si l'émergence d'une unité est partiellement liée à des facteurs extralinguistiques, sa lexicalisation, son insertion dans le lexique serait conditionnée par le système lexical en vigueur » (ibid. : § 27), en constatant alors que « toute formation de type lexical n'est susceptible de s'intégrer au lexique que si (et seulement si) elle vient combler un vide ressenti comme un manque, à un moment donné, par un grand nombre de locuteurs » (ibid. : § 37). Il reste à savoir quel sera l'avenir de l'avalanche actuelle de ce type de créations lexicales politiquement correctes, alors même qu'on peut observer par exemple que *personne âgée* (mot-vedette : *âgé*) pour *vieillard* est déjà attesté en 1991 dans un dictionnaire généraliste comme le *Petit Robert*. Or, autant les attestations lexicographiques ne sont pas fiables dans l'absolu, autant ces innovations lexicales sont de toute évidence aptes à nommer, de sorte qu'elles s'efforcent d'établir avec le référent une relation de dénomination, c'est-à-dire « l'institution entre un objet et un signe X d'une association référentielle » (Kleiber, 1984 : 80). Celle-ci est l'œuvre de collectifs très déterminés ayant donné un autre nom à une réalité lors d'un acte de dénomination effectif. En font preuve des guides qui contiennent des instructions comme : « On

<sup>6</sup> Pour distinguer ce type d'adjectifs on propose entre autres le test de la non-prédication : ainsi, il est inacceptable de dire *\*Cette personne est déplacée*, mais on admet : *Cette personne est une personne déplacée*, parce que dans la lexie *personne déplacée* l'adjectif n'est pas prédicatif.

proscrit : *un nain*. On choisit : *une personne de petite taille* » (www.agile.ch) ; « Il est inapproprié d'utiliser le terme *les handicapés*. Utilisez plutôt *les personnes en situation de handicap* » (www.canada.ca)<sup>7</sup>. Par la suite, à condition qu'ils se propagent, ces noms seront plutôt ressentis par le public en général comme une habitude associative.

### 3. La combinatoire syntaxique

Le substantif *personne* s'inscrit dans des paradigmes productifs en tant que nom de base de la formation d'unités lexicales complexes. On observe différentes constructions. Ainsi, ledit nom peut apparaître suivi d'un adjectif (*personne déplacée, personne réfugiée, personne racisée*), lequel est parfois accompagné d'un adverbe visant tantôt à intensifier ou à minorer l'expression (*personne particulièrement vulnérable, personne faiblement qualifiée*), tantôt à préciser et à restreindre le secteur référentiel (*personne politiquement exposée, personne médicalement inapte*). On repère également le nom *personne* suivi d'un nom composé ou dérivé privatif (*personne sans-papiers, personne dysfonctionnelle*). On recense aussi des constructions formées au moyen de ce substantif pivot et d'un syntagme prépositionnel (*personne à mobilité tronquée, personne de petite taille, personne avec un polyhandicap, personne sans emploi, personne sous curatelle*). Certaines dénominations répondent de surcroît à la formation d'une apposition nominale liée au dit nom (*personne victime de harcèlement, personne bénéficiaire de l'aide sociale*), nom qui dans d'autres cas encore est suivi d'un participe passé ou présent (*personne exposée à un facteur de risque, personne atteinte de surcharge pondérale, personne ayant un handicap moteur, personne souffrant du sida*), etc.

Dans l'expansion à droite, le statut de l'individu est souvent susceptible d'être exprimé par différentes variantes visant la même réalité : *personne souffrant d'Alzheimer/ atteinte d'Alzheimer/ malade d'Alzheimer/ ayant l'Alzheimer*. Quant au nom pivot *personne*, il peut lui aussi être remplacé par un autre substantif, si bien qu'on dresse une liste où la substitution peut alors tout autant préserver le caractère général humain inhérent à *personne*, comme dans le cas d'*être humain souffrant d'une déficience en rouge-vert* ou *individu atteint de TSAF*, ou encore revêtir une certaine précision relative à l'âge : *enfant en situation de conflit parental* ; au sexe : *femme bénéficiaire du RSA, mère prestataire de l'aide au revenu* ; à la profession : *ouvrier en situation de grand déplacement* ; ou même viser n'importe quelle personne prise dans une mission déterminée comme *client en situation de retard de paiement, ou passager atteint d'une déficience auditive*.

Le contexte joue un rôle clé pour détecter s'il s'agit d'une unité dénomminative ou non :

- (3) Apprendre le français est, selon les personnes réfugiées, primordial dans leur parcours d'intégration. (frTenTen23)
- (4) Le 11 août la foudre tue deux personnes réfugiées sous un sapin à Meyrin. (frTenTen23)

Dans le premier exemple, *personnes réfugiées* constitue une unité dénomminative, soit une combinaison qui tend à se figer et qui renvoie à un groupe d'individus déterminé partageant les mêmes circonstances, ici en l'occurrence, le fait d'avoir quitté leurs pays en raison de la guerre, à cause de persécutions politiques, etc. Les mots *intégration, parcours* et *apprendre le français* créent un champ sémantique qui, agissant comme un élément de signalisation, nous pousse à interpréter *personnes réfugiées* comme une dénomination. En revanche, dans le deuxième exemple, *foudre* et *sapin* ne pouvant être rattachés à l'idée d'expatriation, ni d'asile, on se voit contraint à interpréter *personnes réfugiées* comme une combinaison libre, où le substantif est simplement qualifié de manière ponctuelle par l'adjectif : *réfugiées* pourrait ainsi être

<sup>7</sup> Sites consultés le 4.10.2024.

parfaitement remplacé par un synonyme comme *abritées* ou *protégées* sans pour autant modifier le sens de la phrase.

Ces combinaisons vont à l'encontre du principe d'économie linguistique aussi bien du point de vue paradigmatique -plus de nouvelles unités sont proposées, plus le nombre de variantes à mémoriser augmente-, que syntagmatique puisque les unités se complexifient progressivement. On peut l'illustrer, d'une part, par des exemples comme *personne handicapée/ ayant un handicap/ vivant avec un handicap/ en situation de handicap*, etc. en opposition à *handicapé*. D'autre part, c'est la construction encore plus longue, *en situation de*, qui est de même la dernière en lice (*personne en situation de précarité/ vulnérabilité/ fragilité financière*)<sup>8</sup>. Elle est revendiquée par plusieurs collectifs qui précisent alors qu'il est préférable de dire *personne en situation de handicap* par exemple à *personne handicapée*, *personne avec un handicap* ou *personne à mobilité réduite*. Mais elle a un caractère ambigu : la *situation* est-elle seulement temporaire ou non ? vient-elle de l'extérieur ou non ? est-elle conditionnée à des circonstances particulières seulement lorsque l'environnement ne lui est pas adapté ? etc. Et plus encore que toute autre, cette construction ressortit au style administratif et la parole publique qui contraste avec l'oral spontané, puisque celui-ci accepterait bien *Une personne/ Ta voisine handicapée était à la boulangerie*, mais désapprouverait facilement en revanche *\*Une personne/ Ta voisine en situation de handicap était à la boulangerie*. Il en va de même pour *les malades du sida*, qui appartiendrait à l'usage courant, contrairement à *les personnes malades du sida*, qui ressemble plutôt au discours administratif, institutionnel ainsi qu'aux renseignements pratiques<sup>9</sup>.

Somme toute, dans la parole publique, lorsqu'on parle de façon générale, les constructions définies et indéfinies sont bien attestées dans des exemples comme *les personnes/ une personne en non-activité*. Mais lorsqu'on s'exprime de façon plus concrète la lexie peut passer moins bien : *\*cette personne/ votre locataire en non-activité*, d'autant plus que tant que ces créations lexicales restent néologiques, il n'est pas toujours aisé d'en déduire, d'un premier abord, leur équivalent en langue parlée, comme dans le cas de *personne socialement maladroite* au lieu de *taciturne* ou *introverti*, ou *personne atteinte de surcharge pondérale* à la place de *gros*.

#### 4. Valeurs sémantiques

L'étiquette *politiquement correct* apparaît en français dans les années 1990, calquée de l'anglais des États-Unis. Du point de vue linguistique, Christian Delporte fait observer son caractère puriste sous couvert d'éthique et idéologie égalitariste :

C'est un mode de pensée qui, visant à reconnaître l'identité des minorités et des groupes, s'applique à rayer du vocabulaire tout ce qui, jusque-là, pouvait les désigner de manière méprisante, blessante ou discriminatoire, et, en premier lieu, tout ce qui était de nature à stigmatiser les origines, le physique, les comportements ou la situation sociale des individus (2009 : 326).

<sup>8</sup> Certaines constructions admettent des modificateurs : *La personne en situation de grande vulnérabilité est souvent confrontée à des événements vécus comme violents ; Il convient donc de protéger particulièrement [...] les personnes en situation de grand handicap*, etc. Ces exemples ont été repérés dans Sketch Engine (frTenTen23), dont le total est seulement de 4 occurrences de *personne en situation de grande vulnérabilité* et 2 de *personne en situation de grand handicap*.

<sup>9</sup> Mishash (2017 : 88) observe aussi des emplois du nom *personne* avec « des adjectifs épisodiques référant à des rôles temporaires » comme *intéressé*, *chargé*, *responsable*, et fait la différence entre *le responsable*, qui préfère une « lecture spécifique », et *la personne responsable*, relevant d'un « usage non référentiel » et associé au « style administratif », comme dans l'exemple : *Sur le livret scolaire, adressé à la fin de chaque mois à la personne responsable, les absences de l'enfant sont récapitulées*.

Dans un esprit critique, Jean-Claude Boulanger taxe le politiquement correct de « rectitude politique » et propose l'étiquetage de « néobienséance » langagière (2024 : 386). Il élabore à ce titre un répertoire de dénominations politiquement correctes ou « correctismes » à côté des termes courants ou dysphémiques, où des items comme *personne aveugle*, *personne non voyante*, *personne ayant une déficience visuelle*, *personne atteinte du sida*, *personne souffrant du sida*, *personne malade du sida* côtoient d'autres exemples bizarres d'allure mi-sarcastique, mi-plaisante tels que *personne différemment chevelue* (chauve), *personne différemment douée* (arriéré), *personne dotée de capacités différentes* (handicapé), *personne à verticalité contrariée* ou *personne défiée verticalement* (nain), *personne dotée d'une audition alternative* ou *personne acoustiquement contrariée* (sourd), etc. (Boulanger, 2024 : 453-459). Mais d'après nos vérifications, les attestations de ce dernier type, que Boulanger ne distingue vraiment pas des autres, sont très rares dans les corpus, voire introuvables.

Ces dénominations laissent ainsi dans l'indétermination le caractère temporel ou permanent de ces états, ainsi que les raisons qui les auraient motivées. Par exemple, en parlant d'une *personne en cessation d'activité* on peut se demander s'il s'agit d'un état définitif, car la personne a pris la retraite, ou bien temporaire, ce qui pourrait être dû au fait qu'elle est au chômage ou encore en arrêt maladie, etc. Par ailleurs plus on s'éloigne du nom habituel, plus le référent reste flou et le lexique équivoque au moins pour les non avisés. Par exemple, le nom alternatif de *personne déplacée* peut soulever des difficultés d'interprétation le cas échéant, puisqu'il peut désigner soit un réfugié soit tout simplement quelqu'un qui a changé de place, comme il en découle des deux exemples opposés ci-après :

- (5) L'organisation pour les réfugiés UNHCR a noté quelque trois cent mille personnes déplacées, soit trois fois plus que l'année précédente. (frTenTen23)
- (6) Le métro ne génère aucune pollution atmosphérique au moment de son utilisation, alors qu'un autobus est, par personne déplacée, de 6 à 18 fois moins polluant que l'automobile. (frTenTen23)

De la même manière, quand on préfère dire *personne expérimentée* à *personne âgée* ou à *vieux*, on utilise la métonymie de l'effet pour la cause, mais l'expression demeure ambiguë en raison de la polysémie, puisque *personne expérimentée* fera probablement d'emblée penser à quelqu'un d'expert, d'averti et pas forcément à un vieillard ou senior.

Le cheminement entre la dénomination courante mise à l'écart par le politiquement correct et les nouvelles constructions que celui-ci suggère révèle un positionnement énonciatif allant du terme cru seul ou accompagné dans la lexie complexe jusqu'au propos mitigé dont fait partie l'euphémisme venant estomper la perception du réel. On le comprend bien dans le passage de l'item *l'aveugle*, axiologiquement plus négatif que *la personne aveugle*, lui-même à son tour plus marqué que les euphémismes *la personne malvoyante* et *la personne ayant une déficience visuelle* : autrement dit, si dans le premier cas la dénomination se réduit à la mention de l'insuffisance, dans le second en revanche est d'abord posé le trait humain et, dans le troisième, l'usage des euphémismes rend davantage moins nette la représentation du réel, si bien qu'on peut s'interroger sur le degré de cécité : l'individu est-il complètement aveugle ? ou peut-il voir tout de même ne serait-ce que peu, voire passablement bien ?

Par ailleurs, quand on dit *un aveugle* et *des malvoyants*, on met l'accent sur le trait qui identifie les individus en question de façon dysphémique et euphémique, et on leur donne une identité qui peut éventuellement s'avérer blessante dans le cas du dysphémisme et encore assez directe dans celui de l'euphémisme. À cet égard, l'idéologie politiquement correcte met en garde contre la réduction de la personne concernée à la seule caractéristique qui souligne son problème, même quand elle est déjà tamisée par l'euphémisme. En revanche, quand on ajoute le substantif pivot *personne* pour dire *personne aveugle*, *personne non voyante*, *personne ayant une déficience visuelle*, la dénomination s'avère plus conforme au langage respectueux qui cherche à s'imposer, dissociant l'individu et son état, afin d'éviter de suggérer trop directement

sa carence (Halmari, 2011 : 829), outre qu'on contourne la mention de l'un ou l'autre genre lors de la désignation. Au même titre, Jean-François Sablayrolles (2016 : 189) rappelle que « les anciennes dénominations « essentialisent » la déficience » et que dans les nouvelles celle-ci « arrive en second », puisqu'on désigne d'abord la personne, la mettant ainsi en valeur, puis ses problèmes restent en quelque sorte au second plan.

Sylvain Farge (2021 : § 45) affirme d'autre part à propos du mot *nain*, qu'il s'avère négatif si on active les discours discriminants, et parfaitement dénué de jugement de valeur dans le discours médical. En remplaçant ledit mot par *personne de petite taille*, l'Association des personnes atteintes d'achondroplasie cherche à neutraliser toute trace de discrimination. Cependant, comme du point de vue référentiel *personne de petite taille* peut aussi bien renvoyer à une personne qui, sans être naine au sens médical du terme, se trouve dans la moyenne basse de la population, l'auteur fait observer que « le terme *personne atteinte de nanisme* serait plus adapté ». Outre que les changements de nom sont persistants, on le voit, force est de constater que même si les nouveaux modes de désignation sont recommandés par certains groupes, les personnes concernées peuvent ne pas être nécessairement d'accord et manifester leur préférence pour la façon de nommer traditionnelle, moins indulgente, mais sans détours<sup>10</sup>.

## 5. Finalité pragmatique

Lorsqu'on doit traiter des sujets tabous relatifs à l'humain, il est en général question d'éviter de mentionner de façon directe tout ce qui peut être désobligeant comme la maladie, le handicap intellectuel ou physique, l'ethnie, etc. Par conséquent, le politiquement correct proscrie certains usages de la langue du moins dans la sphère publique par une action consciente, qui veut contribuer de la sorte à la lutte pour l'égalité de tous les groupes sociaux. Mais les tentatives de modification ont toutefois un succès inégal : dans le meilleur des cas les revendications atteignent assez vite leur but et peuvent infléchir certains usages linguistiques de la communauté. On ne peut pas exclure en effet que ces dénominations martelées dans les discours publics soient intériorisées et passent dans les usages ordinaires. Dans les emplois linguistiques quotidiens comme dans l'optique du politiquement correct, les choix pour nommer sont des choix engagés, voire idéologisés, du locuteur vis-à-vis de la réalité :

Nommer n'est pas seulement se situer à l'égard de l'objet, c'est aussi prendre position à l'égard d'autres dénominations du même objet, à travers lesquels des locuteurs prennent également position (Siblot, 1997 : 55).

Selon François Perea et Albin Wagener (2020 : 16), « en promouvant des formes lexicales et en excluant d'autres, les locuteurs-acteurs sociaux souhaitent ainsi agir sur le monde des représentations collectives, des idéologies », dans une « volonté de défendre (pour des raisons éthiques et/ou de marketing) les valeurs d'ouverture à l'autre » (ibid. : 18). Les promoteurs de cette idéologie constituent en outre des collectifs numériquement peu nombreux, eu égard à l'ensemble de la société, mais très déterminés quant à leurs suggestions néologiques qui à l'occasion peuvent aller jusqu'à influencer la façon de s'exprimer de toute la communauté.

Quoi qu'il en soit, la pratique des dénominations politiquement correctes est guidée par un code déontologique qui dans une perspective humaniste cherche à diminuer les clivages sociaux. Dans cette attitude respectueuse envers celui qui souffre de certaines déficiences ou de handicaps, Helena Halmari (2011 : 828–830) évoque l'idéal d'un « *more compassionate world* » et d'une « *more sentimental view of humanity* », en vertu des recommandations du

<sup>10</sup> C'est le cas de l'athlète Ana Peleteiro, qui a revendiqué : « *No soy una mujer de color, soy negra* » (El País, 24.2.2022), bien qu'elle soit en réalité métisse.

début des années 1990, « Put people first, not their disability » de l'American Psychological Association. Par suite, de même qu'on exhorte à utiliser la formule *people with disabilities* au lieu de *disabled* et de *disabled people*, ou bien *individuals with paraplegics* à la place de *paraplegics*, ou encore *people who are hearing impaired* au lieu de *deaf*, en langue française, comme dans d'autres langues occidentales, les technicismes avec *personne* foisonnent à l'époque actuelle. La société construit et montre ainsi sa vision du monde dans la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle et le premier quart du XXI<sup>e</sup> à la recherche d'un engagement pour l'égalité et la justice sociale comme signe du respect de l'autre.

Pourtant, quitte aux bonnes intentions qui la sous-tendent, la complexification linguistique est considérable, on le voit, et il ne faut pas être dupe, les propositions politiquement correctes ne changent pas vraiment la réalité, mais seulement la langue (López Díaz, 2014 : 52). Et même si un usage adéquat de la langue peut contribuer à l'harmonie sociale, à la communication sans heurt, il n'en demeure pas moins qu'elle ne pourra pas à elle seule résoudre les difficultés des êtres humains. Halmari, de son côté, estime que cette idée altruiste d'employer un langage non discriminatoire dans l'espoir que les attitudes sociales changent s'avère naïve (2011 : 839) et Boulanger (2024 : 444) va jusqu'à dire qu'« on n'a jamais vu de mot régler un problème social ». Toutefois, force est de reconnaître que la façon de nommer certaines réalités peut contribuer à sensibiliser la population à l'égard des personnes présentant des caractéristiques différentes à la majorité, ce qui, en soi, peut aider à avancer vers une volonté de non-discrimination.

## 6. Conclusion

Quand on définit le politiquement correct, on ne manque pas de le relier non seulement à une action linguistique, mais aussi à une visée de justice sociale. Edna Andrews (1996 : 389–401) propose justement la double appellation de « political correctness » et de « cultural sensitivity ». On s'applique alors à chercher à combattre des préjugés enracinés dans la collectivité et à rayer du vocabulaire tout ce qui peut désigner de manière stigmatisante les individus. Néanmoins, les dénominations politiquement correctes semblent s'avérer transitoires et déboucher encore sur d'autres dénominations et ainsi de suite dans un mouvement lexical persistant. Une nouvelle fois, c'est ce qu'on dégage des propos avancés par Perea et Wagener (2020 : 16) : « La suggestion de correction de *personne handicapée* en lieu et place de *handicapé* est jugée discriminante par certaines personnes. Il faudrait préférer *personne en situation de handicap* », puisque à en croire ceux qui le proposent, le handicap se manifesterait lorsque l'environnement n'est pas approprié à ces personnes-là et, de ce fait même, les met dans une telle situation ; ce qui est bien sûr contestable. Pourtant, selon leur croyance, la perception sociale du handicap, de la défaillance devrait ainsi évoluer.

De façon générale, il est question d'intention de réparation ; ce qui peut alors être observé tantôt comme la satisfaction d'un besoin social par la voie du changement linguistique, tantôt comme un projet utopique. Le politiquement correct peut en effet être vu comme une action altruiste qui invite à réfléchir sur les conséquences des choix linguistiques, mais aussi comme une imposition sur la façon de s'exprimer qui fait obstacle à la liberté d'expression :

En faisant appel à la conscience et à la culpabilité sociale, la rectitude s'immisce dans le comportement langagier des locuteurs. Plus que tout autre phénomène linguistique dans l'histoire, elle cherche à modeler la pensée afin que les manières de dire changent radicalement, y compris pour parler du passé que l'on cherche à réviser (Boulanger, 2024 : 444).

À cause de cette ambition de réparation de possibles injustices, la langue devient un terrain propice à la bonne conduite, comme on l'a vu, mais aussi à l'affrontement, comme le laisse

entendre Boulanger. Les réprobations du politiquement correct sont de ce fait coutumières en ceci qu'il bride la liberté d'expression et va souvent jusqu'à pratiquer la révision du passé pour rendre aujourd'hui difficilement tolérables des façons de nommer qui hier étaient encore banales.

## Bibliographie

- ANDREWS Edna, « Cultural Sensitivity and Political Correctness: The Linguistic Problem of Naming », *American Speech*, n° 71/4, 1996, p. 389-404.
- BOULANGER Jean-Claude, « Un épisode des contacts de langues : la néobienséance langagière et le néodiscours lexicographique », dans *Français du Canada-français de France*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2000, p. 307-324.
- [https://boulanger.recherche.usherbrooke.ca/document-article-boulanger\\_2000d](https://boulanger.recherche.usherbrooke.ca/document-article-boulanger_2000d)
- BOULANGER Jean-Claude, *De la conception du lexique à sa dictionnarisation*, sous la dir. de B. Courbon, Limoges, Lambert Lucas, 2024.
- CAPPEAU Paul et SCHNEDECKER Catherine, « (Les/ des) gens vs (les/ des) personnes : évolution diachronique et comparaison oral/ écrit. Des SN en voie de pronominalisation ? », dans K. Jeppesen Kragh et J. Lindschouw (éds), *Les Variations diasystématiques et leurs interdépendances dans les langues romanes*, Strasbourg, ELIPHI, 2015, p. 449-463.
- CAPPEAU Paul et SCHNEDECKER Catherine, « Du degré de généralité des noms d'humains (pluriels) gens, hommes, humains, individus, particuliers, personnes : différences distributionnelles, sémantiques et génériques », *Langue française*, n° 198, 2018, p. 65-81.
- CUSIN-BERCHE Fabienne, « La notion d'« unité lexicale » en linguistique et son usage en lexicologie », *Linx*, n° 40, 1999, 1-18.
- <https://journals.openedition.org/linx/730#bodyftn37>
- DELPORTE Christian, *Une histoire de la langue de bois. De Lénine à Sarkozy*, Paris, Flammarion, 2009.
- FARGE Sylvain, « Y a-t-il une manière politiquement correcte de dénommer la personne en surpoids en discours ? Une étude de cas sur l'allemand », *ILCEA*, n° 42, 2021.
- <http://journals.openedition.org/ilcea/11883>
- GEYLIKMAN Zinaïda, « Nom d'humain général *personne* en français médiéval. L'interface sociale de l'être humain » *L'Information grammaticale*, n° 180, 2024, p. 17-25.
- HALMARI Helena, « Political correctness, euphemism, and language change: The case of « people first » », *Journal of Pragmatics*, n° 43/3, 2011, p. 828–840.
- KLEIBER Georges, « Dénomination et relations dénominatives », *Langages*, n° 76, 1984, p. 77-94.
- LÓPEZ DÍAZ Montserrat, « L'euphémisme, la langue de bois et le politiquement correct: changements linguistiques et stratégies énonciatives », *L'Information grammaticale*, n° 143, 2014, p. 47–55.
- LÓPEZ DÍAZ Montserrat, « La pratique de la redénomination à l'instar du politiquement correct », *Acta Universitatis Lodzianis. Folia Litteraria Romanica*, n° 12, 2018, p. 19–30.
- LÓPEZ DÍAZ Montserrat et RODRÍGUEZ PEDREIRA Nuria, « Une démarche d'apprentissage du lexique euphémique », *Cahiers de lexicologie*, n° 122/1, 2023, p.103-125.
- MIHATSCH Wiltrud, « Les noms d'humains généraux aux limites de la grammaticalisation », *Syntaxe & Sémantique*, n° 18/1, 2017, p. 67- 99.

- MOSTROV Vassil et ALEXANDROVA Angelina, « Homme, personne, être humain : trois noms d'humains généraux en français et en bulgare », *Linx*, n° 76, 2018, p. 1-23.
- PEREA François et WAGENER Albin, « Envisagez e retirer ce terme sensible ». Correction et prescription automatique du langage non discriminant. *Communication & langages*, n° 206, 2020, p. 3-21.
- SABLAYROLLES Jean-François, « Des procédés néologiques euphémiques et quelques domaines privilégiés d'apparition », *La Linguistique*, n° 52, 2016, p. 187-200.
- SIBLOT Paul, « Nomination et production de sens : le praxème », *Langages*, n° 127, 1997, p. 38-55